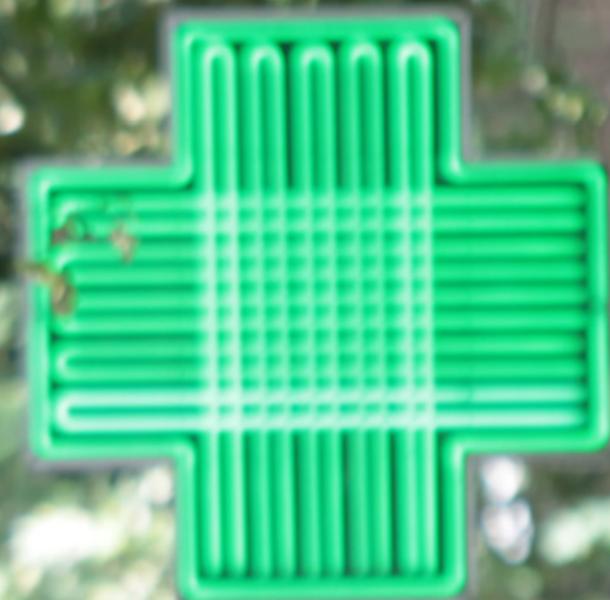
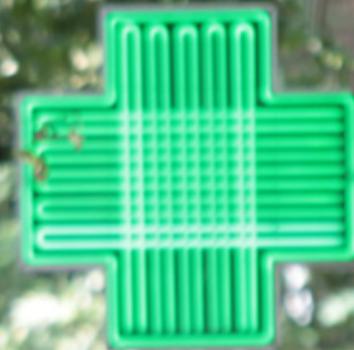


Substitution des médicaments biologiques autorisée en France !





Substitution des médicaments biologiques autorisée en France !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacien

Même si la substitution en officine d'un médicament biologique par un biosimilaire prescrit est prévue par le Code de la santé publique en France, cette substitution ne pouvait pas se faire tant qu'aucune liste de groupes génériques similaires n'a été publiée.

C'est maintenant chose faite étant donné que la première liste de groupes biologiques similaires pouvant donner lieu à une substitution lors de la délivrance en pharmacie a été publiée au Journal officiel du 14 avril 2022. Cette liste comporte deux groupes : le groupe Filgrastim, dont la spécialité de référence est NEUPOGEN®, et le groupe Pegfilgrastim, dont la spécialité de référence est NEULASTA®.

L'article L5125-23-2 du Code de la santé publique a prévu, en plus de la publication de la liste de groupes biologiques similaires, 4 autres conditions pour que cette substitution puisse avoir lieu.

Parmi ces conditions, l'absence de la mention «non substituable» qui permet au prescripteur d'exclure la substitution en raison de la situation médicale du patient.

En pratique, le pharmacien doit enregistrer le nom du biosimilaire délivré par la substitution et le numéro de lot par tous moyens adaptés. Il doit aussi mentionner le médicament délivré sur l'ordonnance et en informer le prescripteur et le patient.

À l'image de la substitution des spécialités non biologiques mise en place en France dès juin 1999, la substitution par un biosimilaire d'un médicament biologique a pour objectif de réaliser des économies pour l'assurance-maladie en dispensant le médicament le moins onéreux d'un groupe biologique similaire.

Ces nouvelles dispositions ne feront pas que des heureux. Les prescripteurs se sentiront dépossédés de leur liberté de prescription et le manque à gagner pour certains laboratoires est très important. Mais en fin de course, c'est l'accessibilité aux traitements et la pérennité des caisses qui finiront par avoir le dernier mot.

Le Maroc est malheureusement à mille lieues de ce qui se passe en France, puisque même la substitution d'un médicament même non biologique par un autre médicament ayant la même composition, le même dosage et la même forme galénique n'est toujours pas autorisée. Cette substitution n'est même pas permise quand le médicament prescrit est en rupture de stock.

Du temps où le nombre de références de médicaments génériques était «raisonnable», les pharmaciens arrivaient bon an, mal an à honorer la totalité des médicaments prescrits. Mais de nos jours, ce n'est plus le cas ! Le nombre anormalement élevé des références commercialisées



au Royaume, les ruptures d'approvisionnement et les difficultés à joindre les auteurs de prescription obligent le malade à faire le tour de plusieurs pharmacies pour avoir la totalité des médicaments qui lui ont été prescrits, ce qui peut retarder le démarrage du traitement. La prescription *Larga manu* de certains compléments alimentaires, difficilement trouvables, complique également cette situation.

Malheureusement, à chaque fois que la substitution est remise sur le tapis, on assiste à des sorties médiatiques dont le seul objectif est de faire durer «l'exception marocaine» !

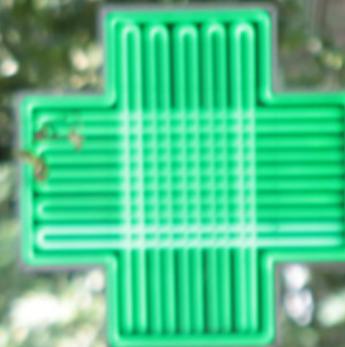
Mais avec la généralisation de la couverture médicale, les choses risquent de prendre une autre tournure. Le Maroc va devoir se soucier davantage de l'équilibre

financier des caisses d'assurances-maladies et de leur pérennité. Et comme c'est le cas dans plusieurs pays, le système de santé doit faire du pharmacien

un allier en adoptant une approche gagnant-gagnant. De son côté, le pharmacien doit s'impliquer davantage, notamment pour qu'il soit

représenté par des profils capables de faire évoluer la profession et challenger sa mise à niveau.





Ebola : risque de propagation «régionale et internationale»

Les autorités sanitaires de la République démocratique du Congo (RDC) ont enregistré des cas d’Ebola dans la ville de Mbandaka.

Le patient zéro a présenté des symptômes dès le 5 avril. Il s’agit d’un étudiant de 31 ans qui n’a finalement été

hospitalisé que le 21 avril. Il est décédé le jour de son hospitalisation. D’après les épidémiologistes, ce malade aurait été en contact avec 74 personnes. Trois cas, dont deux décès et 267 contacts, ont été identifiés pour le moment à Mbandaka.

«Le risque de propagation régionale et internationale de cette épidémie n’est pas exclu, car la ville de Mbandaka borde le fleuve Congo et dispose de connexions fluviales et terrestres avec la capitale

Kinshasa, la République du Congo, la République centrafricaine et l’Angola», a affirmé l’Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cependant, l’OMS estime que le risque reste «modéré» au niveau africain et «faible» au niveau international. Elle ne recommande pas de restrictions aux voyages et au commerce avec la RDC. Par contre, elle qualifie le risque de propagation de cette maladie à l’échelle de la RDC comme «élevé».

Pour éviter la propagation de cette fièvre hémorragique, 200 doses du vaccin développé par Merck ont été envoyées à la RDC et la vaccination des sujets-contacts a démarré le 27 avril.

Source : JIM

Covid-19 : l’efficacité du Xevudy® remise en question !

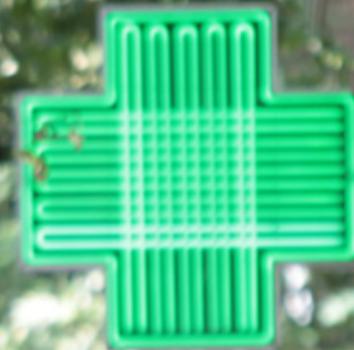
Le recours au Xevudy® dans le traitement de la Covid-19 a été restreint le vendredi dernier par les autorités sanitaires françaises. Cette décision a été prise en raison de son inefficacité contre le sous-variant BA.2 qui reste dominant à travers l’Hexagone.

La Haute Autorité de santé (HAS) maintient, cependant, l’autorisation d’accès précoce de ce produit, mais uniquement dans la prise en charge des patients atteints par une souche autre que le sous-lignée BA.2 du variant Omicron.



World Health Organization

Actualités pharmaceutiques



Pourtant, ce médicament mis sur le marché par GSK s'était révélé l'un des seuls traitements à garder son efficacité face au variant Omicron lors de son apparition fin 2021.

Dans son point de presse hebdomadaire, l'Agence Santé publique France indique qu'il y a une «circulation quasi exclusive du sous-lignage BA.2».

De ce fait, et comme l'a indiqué la HAS, les deux traitements qui restent approuvés contre la Covid-19, y compris les sous-variants actuels, sont Evusheld® et Paxlovid® qui sont administrés d'une manière préventive aux sujets à risque ne pouvant pas se faire vacciner.

Source : <https://www.ouest-france.fr/>

Covid-19 : de nouvelles mesures à Pékin pour stopper la propagation du variant Omicron

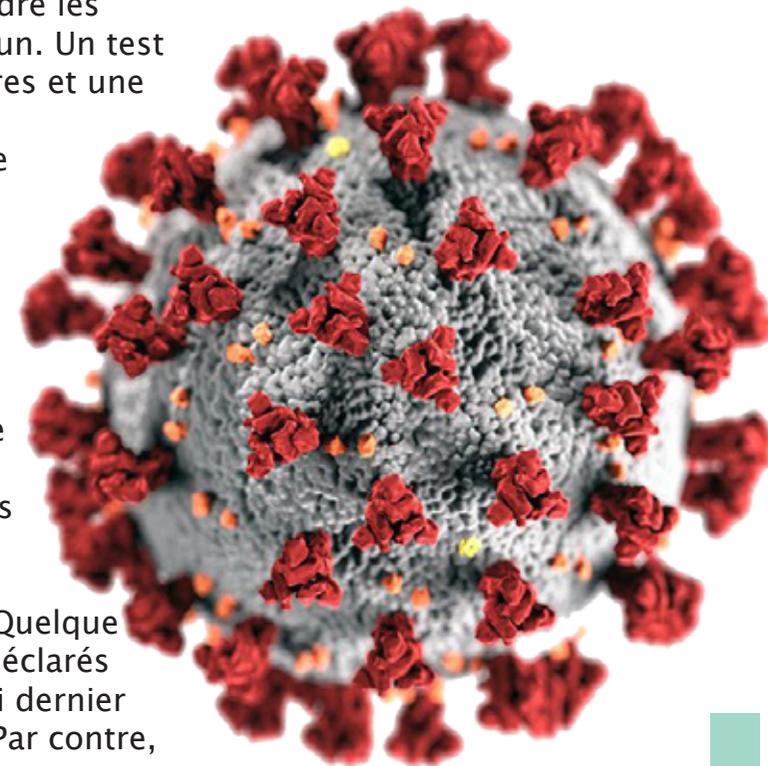
Les autorités chinoises ont une fois de plus renforcé leur politique «Zéro Covid», en optant pour les dépistages massifs et des confinements dès l'apparition des premiers cas. Ces mesures sont à l'origine d'un ralentissement de l'économie du pays et une frustration qui ne cesse d'augmenter au sein de la population chinoise.

En pratique, dès le 5 mai prochain, un test négatif qui date de moins d'une semaine sera exigé pour pouvoir accéder à de nombreux lieux publics et pour prendre les transports en commun. Un test de moins de 48 heures et une attestation de vaccination complète seront également exigés pour les activités sportives et les voyages organisés.

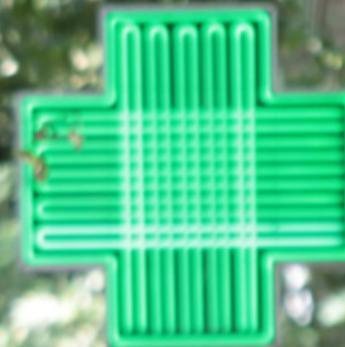
Pour rappel, la Chine a enregistré plus de 10.700 nouveaux cas positifs à travers le pays, dont la quasi-totalité à Shanghai. Quelque 10.100 cas ont été déclarés en 24 heures samedi dernier dans la même ville. Par contre,

le nombre de cas déclarés officiellement à Pékin ne dépasse pas 54.

Source : France24



Nouveaux sur le marché



CARIBAN 10 MG / 10 MG, Gélule à libération modifiée

LABORATOIRE : VERSALYA
COMPOSITION : Doxylamine | pyridoxine
CLASSE THERAPEUTIQUE : Antihistaminiques à usage systémique
PRESENTATION : Boite de 24
PPV : 249.00 DHS
[Lien](#)

VENOREINE, Comprimé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA
COMPOSITION : Aescine | Ruscogénine | Proanthocyanidine | Vitamine C
INDICATION (S) : Veinotonique
PRESENTATION : Boite de 60
PPV : 159 DHS
[Lien](#)

VENOREINE, Comprimé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA
COMPOSITION : Aescine | Ruscogénine | Proanthocyanidine | Vitamine C
INDICATION (S) : Veinotonique
PRESENTATION : Boite de 30
PPV : 99 DHS
[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

LABORATOIRE : SOTHEMA
COMPOSITION : Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol
CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol
PRESENTATION : Boite de 12
PPV : 87.80 DHS
[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

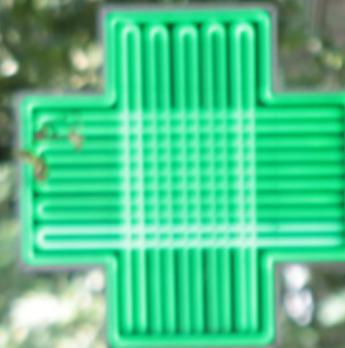
LABORATOIRE : SOTHEMA
COMPOSITION : Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol
CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol
PRESENTATION : Boite de 16
PPV : 117.10 DHS
[Lien](#)

OLIPEN 500 MG / 62.5 MG / 100 MG, Poudre pour suspension buvable en sachet dose

LABORATOIRE : SOTHEMA
COMPOSITION : Amoxicilline | Acide clavulanique | Cinéol
CLASSE THERAPEUTIQUE : Antibiotique, pénicilline avec inhibiteur des bêtalactamases associés au cinéol
PRESENTATION : Boite de 24
PPV : 154.60 DHS
[Lien](#)



Prochainement



Journée Pharmaceutique Internationale de Casablanca (JPIC 2022)

Le 07.05.2022 - Casablanca

[En savoir plus](#)



11ème Journée du Syndicat des pharmaciens de la Wilaya d'Agadir

Le 13 et 14 mai 2022 - Agadir

[En savoir plus](#)



Congrès international des Sciences pharmaceutiques de Beni Mellal -CISPHARMA 2022

Le 21.05.2022 - Beni Mellal

[En savoir plus](#)



EXPOPHARMA 2022

20 et 21 mai 2022 - Rabat

[Lire la suite](#)



PARA EXPO 2022

20 et 21 mai 2022 - Casablanca

[Lire la suite](#)



MOROCCO MEDICAL : Le salon international de la santé

19 et 22 mai 2022 - El Jadida

[Lire la suite](#)



D'autres journées : [lien](#)